

2014/2040(BUD)

15.7.2014

PROJET D'AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015 – toutes
sections
(2014/2040(BUD))

Rapporteur pour avis: Zigmantas Balčytis

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue l'augmentation des crédits d'engagement et de paiement dans la rubrique 4 par rapport à l'exercice en cours, mesure urgente après de sévères coupes budgétaires, mais souligne que cette hausse reste insuffisante pour répondre aux besoins de l'Union; insiste sur le fait qu'il est fondamental d'assurer un financement approprié de l'ensemble des activités de l'Union si elle veut s'en tenir aux objectifs ambitieux fixés dans le traité de Lisbonne;
2. se dit particulièrement inquiet par rapport aux réductions appliquées à l'instrument européen de voisinage, qui font suite à des réductions presque aussi importantes effectuées l'année dernière; signale, tout en reconnaissant que cette mesure respecte la programmation pluriannuelle de l'instrument européen de voisinage, que la situation actuelle dans le voisinage de l'Union, tant à l'est qu'au sud, n'autorise pas un recul des engagements de l'Union, et recommande vivement une nette augmentation du montant des fonds alloués aux deux régions;
3. signale notamment qu'une fois de plus, un financement insuffisant a été prévu pour le processus de paix au Moyen-Orient, la Palestine et l'UNRWA, et demande que des fonds suffisants soient versés;
4. elle attire l'attention sur la situation inquiétante des crédits de paiement de la rubrique 4, qui, en dépit d'une hausse importante prévue par la Commission par rapport à l'exercice écoulé, pourraient ne pas suffire aux besoins sur le terrain;
5. se dit particulièrement préoccupé par les fortes réductions des crédits de paiement de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, qui souffre déjà d'un manque de crédits de paiement pour l'exercice en cours, situation que de nouvelles réductions ne feront qu'aggraver;
6. souligne qu'il importe de doter le SEAE de moyens suffisants pour l'ouverture d'une délégation de l'Union en Iran, conformément à la résolution du Parlement européen du 3 avril 2014 sur la stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Iran.